Trente-et-unième Année. — N° 70 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 11 MARS 188

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 10 MARS 1886

LA LOI SCOLAIRE

La loi qui vient d'être votée par le Sénat est le couronnement de l'œuvre commencée par M. Ferry. Les promesses, ou plutôt les menaces sont réalisées. L'ensemble est digne de M. Goblet qui s'est activement employé à soutenir tous les articles. Telle qu'elle est, cette loi est ruineuse pour les finances, oppressive pour les consciences, et violatrice de la liberté aussi bien que du droit.

Les premiers articles sont d'ordre purement administratif et n'offrent que peu d'intérêt. Les articles de 7 à 10 constituent la partie financière du projet : ils obligent les communes à fonder au moins une école publique, ils leur imposent la construction de toutes les écoles de hameau décrétées par le conseil départemental ; ils permettent à ce conseil de multiplier les écoles dans une même commune sans avoir à tenir compte de l'avis de ses représentants élus et sans consulter les assemblées départementales ; ils grèvent les budgets municipaux de toutes les dépenses nécessités par ces fondations nouvelles.

Il semblait établi en France que ce sont ceux qui votent l'impôt destiné à couvrir une dépense, qui aient le droit de voter cette dépense même. S'agissant de dépenses communales, il faudrait consulter le conseil municipal. La loi ne veut pas qu'il en soit ainsi parce que le conseil municipal (cela s'est vu) pourrait être hostile à l'instruction laïque et qu'il faut pouvoir lui faire violence. Au moins faudra-t-il prendre l'avis du conseil général ? Pas davantage, car il y a et il y aura encore des conseillers généraux réactionnaires et cléricaux, et ce sont gens avec lesquels il n'y a pas à compter.

Alors, ne faudrait-il pas, en dernière analyse, solliciter l'intervention du Parlement pour trouver enfin un corps électif à qui l'on puisse s'adresser, puisque ce sont les élus du peuple qui seuls peuvent imposer les taxes que le peuple doit supporter ? Non! Le Parlement est trop occupé.

Mais il y a dans chaque préfecture, dans la main de chaque préfet un petit sénacle de commis, d'employés, de salariés, de gens révocables à merci ; c'est le conseil départemental de l'instruction publique, et c'est lui qui sera maître souverain du budget des communes et qui les taxera à son gré. M. Chesnelong a pu dire que cela était monstrueux.

Cette innovation introduite dans notre système financier est d'autant plus grave que le fait seul de la substitution d'un personnel laïque au personnel congréganiste entraînera un notable accroissement des charges communales.

M. Blavier a montré par des chiffres irrécusables que, dans la ville d'Angers, l'instruction de chaque enfant coûtait environ 10 francs avant la laïcisation, et que la laïcisation l'élèverait à plus de 50 francs.

De même le rapport de la commission du budget de la ville de Paris nous apprend que les dépenses du personnel, réparties sur chaque tête d'écolier, sont supérieures à 56 fr., tandis qu'elles ne dépassaient pas 34 fr. en 1879.

La laïcisation, opérée sans l'assentiment des communes et de leurs représentants, porte donc directement atteinte à leurs intérêts matériels. Cependant la loi, loin de laisser à leurs avis et à leurs délibérations l'autorité prédominante qu'ils devraient avoir, n'admet plus même qu'ils puissent être interrogés à cet égard.

Si, du point de vue financier, on passe au point de vue de la liberté, on voit que la loi est une œuvre de fanatisme antireligieux.

Les écoles libres de garçons sont menacées de mort par une disposition dont nous avons déjà parlé : Non seulement M. Goblet et la majorité du Sénat ont voulu empêcher les écoles libres de naître; non seulement ils se sont réservé le pouvoir de les ruiner et de les détruire à leur gré, ils ont voulu encore tarir dans sa source le recrutement du personnel sans lequel elles ne peuvent fonctionner.

L'exemption du service militaire, accordée par l'article 79 de la loi du 15 mars 1850 aux instituteurs publics et aux membres des congrégations religieuses reconnues vouées à l'enseignement, continuera d'appartenir aux premiers et cessera de profiter aux seconds. C'est de cette façon que la nouvelle loi respecte la liberté et le droit !

La laïcisation obligatoire sévira donc dans toutes les communes. Il en est beaucoup cependant qui tiennent de la libéralité des catholiques des immeubles donnés ou légués sous la condition expresse que l'école ne pourra jamais cesser d'être dirigée par des religieux ou des religieuses. La condition ne pouvant plus être exécutée, le droit commun commanderait aux tribunaux de prononcer la révocation des libéralités et donnerait aux héritiers ou autres intéressés un délai de trente ans pour introduire leur action.

A la Chambre des députés, quelques esprits larges et dégagés de vains scrupules ont opiné pour la confiscation pure et simple.

Les solutions nettes ne sont pas du goût du Sénat, qui leur préfère les finasseries mesquines. Il réserve le droit des héritiers, mais le déclare éteint par une prescription de deux ans.

La Chambre n'avait d'abord accordé qu'un an. Un an ou deux en matière de droits immobiliers et d'actions en revendications, c'est un délai d'une brièveté inconnue dans nos codes. Les catholiques pourtant devront s'en contenter.

La loi a encore à subir deux délibérations réglementaires avant d'être promulguée. En retirera-t-elle quelque avantage ? Il est permis d'en douter en présence du parti-pris d'intolérance du ministère et de la docilité de la majorité républicaine du Sénat.

NOUVELLES DU JOUR

Mouvement administratif

Le *Journal officiel* publie ce matin un mouvement administratif dans lequel nous relevons les nominations les plus importantes :

M. Couppel de Lude, sous-préfet d'Yvetot, est nommé sous-préfet de Langres ; M. Anglade, sous-préfet de Lodève, est nommé sous-préfet de Narbonne ; M. de Lasteyrie, sous-préfet de Lisieux, non installé, est nommé sous-préfet d'Yvetot.

M. Bellendi, sous-préfet de la Palisse est nommé sous-préfet de Lodève ; Ladrat, sous-préfet de Fontenay, est nommé secrétaire général du Gard ; M. Nadaud, sous-préfet d'Oloron, est nommé sous-préfet de Fontenay. M. Jalabert, sous-préfet de Nyons, est nommé sous-préfet de Montélimar ; M. Cruchon, conseiller de préfecture de la Drôme, est nommé sous-préfet de Nyons.

Le budget de 1887

L'*Agence Havas* nous communique la note suivante : « Il a paru dans plusieurs journaux des notes à l'allure officieuse sur les opérations financières projetées par le Gouvernement.

« Nous croyons savoir que ces notes n'ont aucun caractère officiel, le ministère n'ayant pas encore délibéré en conseil sur les questions qu'elles traitent.

« On pense, d'ailleurs, que le budget sera déposé d'ici huit ou dix jours sur le bureau de la Chambre.

» D'ici là, il y a lieu de n'accueillir qu'avec une extrême réserve tous les bruits mis en circulation. »

Tournée ministérielle

Toulon, 9 mars.— Le ministre du commerce et de l'industrie est arrivé. Les honneurs militaires ont été rendus : 19 coups de canon ont été tirés. M. Lockroy a visité la rade et continuera demain. Il se rendra comptes des mesures nécessaires pour assainir la ville.

Graves évènements en Annam

La *France* publie cette dépêche :

« Saïgon, 9 mars.— Les rebelles annamites ont tué un capitaine et une dizaine de soldats dans les environs de Tourane.

» Ce fait est d'autant plus grave que Tourane est située à environ 25 lieues au sud-est de Hué et qu'elle est le port le plus important de l'Annam.

» Les rebelles sont ensuite redescendus le long de la côte, vers le Sud, et se sont avancés jusqu'à Qui-Nhone, un autre point important que les troupes françaises occupent en Annam.»

Le gouvernement fait dire qu'il n'a reçu aucune confirmation de cette nouvelle.

M. Clémenceau en Italie

Paris, 9 mars. — M. Clémenceau vient de quitter Paris, pour quelques jours. Il se rend en Italie où il compte passer une semaine environ.

Un scandale dans le grand monde berlinois

Berlin, 9 mars.— Il vient de se produire, dans les sphères les plus élevées de la « société de Berlin » une affaire criminelle qui aura son dénouement devant les tribunaux.

Madame la comtesse Y..., femme d'un très-haut fonctionnaire, a, par jalousie et par dépit, enlevé à Madame la comtesse X..., un brillant de grande valeur qui avait fait l'admiration de tous dans une soirée du grand monde. Procès-verbal a été dressé. Malgré les démarches du mari de la coupable, le procès suivra son cours.

Un mariage

Paris, 9 mars. — Un des plus brillants mariages de l'année a été célébré hier, à Saint-Pierre-de-Chaillot.

C'est le duc de Glucksberg, fils du duc Decazes, qui a conduit sa jeune sœur à l'autel, en l'absence de M. le duc Decazes malade depuis deux jours.

Le fiancé, le comte Deville de Sardelys, sous-lieutenant au 18e chasseurs à pied, est petit-fils du maréchal Clauzel et du comte de Saint-Marsault, ancien sénateur de l'Empire.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le vénérable curé de la Madeleine, M. l'abbé Le Rebours.

Reconnu au défilé de la sacristie, dans l'assistance, fort élégante et fort nombreuse : M. le duc de Nemours, le duc d'Orléans, le duc d'Aumale, le marquis et la marquise de Beauvoir, le baron et la baronne de Hirsch, le comte d'Harcourt, le vicomte de Lestranges, la baronne Caruel de Saint-Martin, le baron et la baronne de Soubeyran, le comte de Clermont-Tonnerre, le baron Edmond de Rothschild, M. et Mme Edouard Hervé, la vicomtesse de Plélan, la princesse Radziwill, etc.

L'état de santé du prince de Bismarck

Berlin, 9 mars.— La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que l'état de santé du prince de Bismarck a empiré.

Le journal officiel allemand ajoute que les douleurs rhumatismales dont souffre le chancelier ont considérablement augmenté.

L'assassinat de deux prêtres à Perpignan

Perpignan, 9 mars. — Anne Villasèque, la servante de l'abbé Malègue a été arrêté hier soir en vertu d'un mandat d'amener du procureur de la République. De graves soupçons pèsent sur cette femme.

Perpignan, 8 mars. — Un vol considérable a été commis à un kilomètre de la maison de l'abbé Malègue, dans une métairie située sur la route d'Espagne, qui a été complètement dévalisée.

Le procureur de la République s'est rendu sur les lieux avec six gendarmes.

Ce vol paraît avoir été commis par la même bande accusée de l'assassinat des deux prêtres. La police est sur les dents. La population est de plus en plus émotionnée par ces divers crimes.

Perpignan, 9 mars. — Les obsèques des deux prêtres assassinés samedi ont eu lieu aujourd'hui, au milieu d'une nombreuse assistance visiblement émue. M. Devès, ancien ministre, conduisait le deuil.

Un double suicide à Lyon.

Lyon, 9 mars. — On a découvert dans une chambre garnie de la rue Neuve St-Etienne le cadavre d'un musicien du 98e de ligne et de sa maîtresse. Les deux amants s'étaient asphyxiés à l'aide d'un réchaud.

Le duc de Séville exilé

Madrid, 6 mars. — Le duc de Séville sera exilé aux îles Baléares ou aux Canaries.

Ultimatum de la Turquie à la Grèce

Une dépêche adressée de Constantinople à l'*Agence Reuter* annonce que la Porte enverra prochainement un ultimatum à la Grèce pour la sommer de désarmer. La Porte n'entend faire à la Grèce aucune concession territoriale ou autre.

Un étrange accident

Londres, 9 mars. — Hier, à Northwich, dans les écuries de MM. Worthington et Cie, négociants en sel, le sol s'est subitement ouvert sous l'un des chevaux, qui a été précipité dans une sorte de gouffre et a immédiatement disparu.

L'eau a jailli à un mètre au-dessus du sol. Le garçon d'écurie a pu se rattrapper à la queue d'un cheval et a ainsi évité une mort certaine.

L'alarme a été grande parmi les voisins ; plusieurs femmes, prises de panique ont abandonné leurs maisons.

En Birmanie. — Reprise des hostilités. — Une garnison anglaise cernée.

Rangoon, 9 mars. — La garnison anglaise de Yemethen, forte de 300 hommes, a été cernée par 9,000 rebelles environ.

Le général Prendergast s'avance sur Yemethen avec une centaine d'hommes. Il rencontrera en route une résistance formidable.

L'engagement sérieux est attendu quand le général sera arrivé à Yemethen.

Une nouvelle colonne de troupes partira incessamment de Mandalay pour secourir Yemethen.

UN DÉMENTI

Le journal le *Matin*, daté du 7 mars, a publié un article de M. Henry des Houx, dans lequel on lit notamment ce qui suit :

Le 14 juillet 1881, j'avais l'honneur d'être présenté au château d'Eu, à S. A. R. Mgr le Comte de Paris. Ce prince me dit, et ses paroles sont restées textuellement gravées en ma mémoire : « Il est très vrai que j'ai conseillé à mes amis de voter la Constitution de 1875, toute faite d'éléments monarchiques. Je pensai qu'à l'essai le pays viendrait à s'apercevoir qu'il y manque quelque chose, un rouage essentiel, le roi, et qu'il y suppléerait de lui-même. Je crois bien que je me suis trompé. »

M. des Houx ajoutait :

L'erreur d'un prince si honnête et si loyal me parut être de fond plus encore que de fait. Mais M. le comte de Paris n'avait-il pas, dès 1871, publié une adhésion solennelle à la forme, non moins qu'aux principes de la République ?

On communique aux journaux la dépêche suivante que Monsieur le comte de Paris vient d'adresser à un de ses amis :

Cannes, 8 mars, 12 h. 30 s.

Je n'ai jamais tenu le langage que me prête M. Henri des Houx dans le *Matin* d'hier.

Comte de Paris.

Le *Matin* publie aujourd'hui cette réponse de M. Henry des Houx :

A Monsieur le directeur du Matin,

« Monsieur.— En face de la négation contenue dans le télégramme de M. le comte de Paris, mon respect pour la personne et le caractère de ce prince m'a fait un devoir de mettre en doute l'exactitude de mes souvenirs.

» Malheureusement, après un examen très attentif, il m'est impossible de souscrire à cette négation, et, à mon grand regret, je dois maintenir non seulement le sens, mais le texte même des paroles que j'ai citées dans le *Matin*. En toute conscience, je ne puis faire autrement. » Henry des Houx. »

Les Torpilleurs

La marine française, qui ne fut jamais ni mieux outillée, ni plus vaillante, vient, sous l'inspiration du ministre de la marine, amiral Aube, d'accomplir une expédition pacifique merveilleuse. On sait que l'amiral est un partisan acharné des torpilleurs et des croiseurs à grande vitesse. Toute sa pensée a été récemment traduite, dans un livre remarquable, par M. Gabriel Charmes, et, maintenant qu'il est à la tête du département de la marine, il a voulu consacrer, par l'expérience, le système qu'il préconise, depuis longtemps, et qui va probablement transformer, du tout au tout, la guerre maritime.

L'amiral, avant d'être appelé à appliquer ce système, l'a soutenu et défendu lui-même par la plume, notamment dans divers articles très remarqués, de la *Revue des Deux-Mondes*. La guerre étant, jusqu'à ce jour, une nécessité, il faut la faire dans les meilleures conditions possibles. Or, les meilleures conditions d'une guerre maritime ne consistent pas dans la destruction d'une escadre. Depuis le jour où la vapeur a vaincu le vent, l'empire des mers appartient virtuellement aux navires les plus rapides. La guerre une fois déclarée, il leur appartiendra nécessairement. Il est clair, en effet, qu'un navire à grande vitesse peut se rire, ou à peu près; des lourds cuirassés. Avec un équipage solide et des officiers audacieux, il est maître de la mer.

Non pas qu'il songe à offrir le combat aux colosses maritimes qui, aujourd'hui, ruinent les budgets ; mais, sans cesse à l'affût, sur les grandes routes des mers, il ruinera le commerce des ennemis. Il n'y a pas à se le dissimuler, la guerre, à cette heure, est une question de vie ou de mort, et quand la vieille Europe est en relations avec toutes les contrées du monde, l'homme hardi qui sentira sous ses pieds un navire solide, aussi rapide qu'on le puisse imaginer, et sous ses ordres un équipage déterminé, prêt à tout, cet homme-là fera des campagnes légendaires. Toutes nos traditions navales nous poussent vers ce genre d'expéditions aventureuses.

C'est la guerre de course qui revient, avec des conséquences centuplées par la vapeur, par la vélocité, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par l'*insaisissabilité* des croiseurs. Il ne s'agit plus ici de voiliers, aussi fins qu'on puisse l'imaginer, bloqués dans le port par une nombreuse croisière. Non, ce n'est plus cela. D'abord, la croisière qui bloque n'est plus guère possible, du moment qu'elle n'a plus le vent pour complice c'est-à-dire la hasard. En outre, les torpilleurs sont là qui la tiendraient toujours en éveil et leur appréhension constante finirait par affoler les équipages les mieux entraînés et les plus aguerris. L'amiral Aube, en prenant le portefeuille de de la marine a voulu faire œuvre nouvelle et mettre en application les théories qu'il soutient depuis si longtemps. C'est pour cela que, sur son ordre, des torpilleurs sont partis des ports de la Manche, pour gagner Toulon, où des manœuvres générales sont commencées et vont se poursuivre.

Voilà ce qui ne s'est jamais fait jusqu'ici. Le torpilleur 68 a gagné la Méditerranée par les voies navigables de l'intérieur. L'expérience qui vient de s'accomplir, sans accidents appréciables, montre que les torpilleurs ont des qualités nautiques incomparables. Commandés par des officiers d'élite, c'est vrai, mais montés par des équipages insuffisamment entraînés, presque sans habitude de cette navigation épuisante, ils ont tenu la haute mer, par les temps les plus difficiles, et c'est aux acclamations des Anglais, dit-on, qu'ils ont franchi le détroit de Gibraltar. Arrivés à Toulon les navires avaient bien peu souffert, et les hommes étaient quelque peu fatigués. N'importe, l'expérience est faite, ou à peu près, et nulle part on l'a faite avant nous.

Est-elle concluante ? Nous le saurons bientôt. S'il ne s'agit que de quelques améliorations matérielles à introduire dans l'installation des torpilleurs, elle est faite, et il ne faudra pas s'étonner de son retentissement. Le problème de la défense de nos côtes serait, du coup, résolu, grâce à ces tirailleurs formidables qui, au dire des hommes qui y croyaient le moins, pourraient faire des pointes hardies, jusqu'à cent lieues au large. Et du reste, qu'importe cela ? Le large appartient aux croiseurs rapides qui voleront sur les eaux, comme des oiseaux de proie. Et encore, est-ce qu'ils n'auront point, à leur service, des torpilleurs plus rapides qu'eux encore, qui éclaireront leur route, dont les équipages auront place à leur bord, et ne seront point exposés à cette navigation terrible, insoutenable, si elle était prolongée, et que l'on montrait comme un insurmontable obstacle ?

Ce qui semble dès aujourd'hui démontré, c'est que les côtes peuvent être mises à l'abri des incursions, et les ports de commerce à l'abri des bombardements. Les colosses de la mer, qui représentent, chacun, un capital de plusieurs millions, n'oseront plus s'aventurer malgré la portée de leurs monstrueux canons, dans la crainte du pygmée rapide qui peut se ruer sur eux, comme la foudre, caché dans le, replis des vagues, terrible par sa vitesse, aussi par le nombre, et qui, grâce à sa vélocité prodigieuse, se montre, se dérobe, revient, fatigue l'attention la plus soutenue. Pensez à l'état d'esprit d'un équipage qu'une attaque inatendue peut anéantir en un clin d'œil.

Il a suffi d'un ordre du ministre de la marine, pour que tous ces petits navires se lançassent, dans la saison la plus mauvaise, à travers la tempête certaine : et ils s'en sont tirés à leur honneur. De prochaines manœuvres d'ensemble exécutées dans la Méditerranée nous montreront ce qu'il est permis d'attendre d'eux, surtout ce qu'il sera permis d'en attendre, quand des équipages seront instruits, exercés, et entraînés spécialement pour cela.

Avec des hommes comme nos marins, à tous les degrés de la hiérarchie navale, il est permis d'exiger l'impossible ; on l'a bien vu, dans cette croisière de Formose qui, au dire des gens du métier, restera peut-être légendaire. Et quelle assurance, pour nous, si nous pouvions nous dire, en songeant à la mer qui baigne nos côtes : du moins, nous sommes tranquilles de ce côté-là ! Aussi, quelque soit le résultat, complètement affirmatif ou à demi concluant, on ne saurait trop louer l'amiral Aube d'avoir procédé à des expériences impérieusement exigées, et de ne pas s'être confiné dans la dangereuse routine, dont les ministres de la marine et de la guerre ont été, presque toujours, les captifs prédestinés.

M. PASTEUR

A l'Académie des Sciences

Dans sa séance d'hier, l'Académie des sciences a entendu M. Vulpian pour une importante communication dont voici les termes :

« La commission nommée par l'académie des sciences dans la séance du 1er mars 1886 a adopté à l'unanimité le projet suivant :

Art. 1er. — Un établissement pour le traitement de la rage après morsure sera créé à Paris sous le nom d'*Institut Pasteur*.

Art. 2. — Cet institut admettra les Français et les étrangers mordus par les chiens ou autres animaux enragés.

Art. 3. — Une souscription publique est ouverte en France et à l'étranger pour la fondation de cet établissement.

Art. 4.— L'emploi des fonds souscrits sera fait sous la direction d'un comité de patronage composé de :

MM. l'amiral Jurien de La Gravière, président de l'Académie des sciences ; Bertrand, de l'Académie des sciences et de l'Académie française ; Vulpian, de l'Académie des sciences ; Marey, de l'Académie des sciences ; Paul Bert, de l'Académie des sciences : Béchat, de l'Académie des sciences ; Charcot, de l'Académie des sciences ; Hervé-Mangon, de l'Académie des sciences ; de Freycinet, de l'Académie des sciences ; Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; Wallon, secrétaite perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; vicomte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts ; Jules Simon, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, Magnin gouverneur de la Banque de France ; Christophle, gouverneur du Crédit foncier; Adolphe de Rothschild, membre de l'Institut ; Béclard, doyen de la Faculté de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; Brouardel, professeur à la Faculté de médecine, président du comité consultatif d'hygiène de France ; Grancher, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Art. 5. — Les souscriptions seront reçues : à la Banque de France et dans ses succursales; au Crédit foncier et dans ses succursales; chez les trésoriers-payeurs généraux; chez les receveurs particuliers et les percepteurs.

Les noms des souscripteurs seront insérés au *Journal officiel*

A la Société des Agriculteurs de France

Paris, 9 mars. — M. Pasteur a fait aujourd'hui à la société des agriculteurs de France une communication sur l'état actuel de ses travaux et le traitement prophylactique de la rage.

La vaste salle de l'Hôtel Continental était trop étroite pour contenir les nombreux auditeurs venue dans l'espoir d'entendre l'illustre savant.

A côté du président M. le marquis de Dampierre, nous avons reconnu plusieurs membres du parlement : MM. le baron de Ravignan, d'Aillières, Lejeune de Ladoucette, etc., des académiciens : MM. Caro, le duc d'Aumale, de Rostchild, etc., etc.

A 3 heures, M. Pasteur fait son entrée, salué par de longs applaudissements.

C'est d'une voix très faible mais très distincte que l'éminent praticien fait le récit de ses merveilleuses expériences.

Il rappelle, la 1re cure opérée par lui sur Meuter, un jeune alsacien. Les Allemands, dit-il, auraient bien voulu que l'enfant fut mordu par un chien non enragé, mais le prince de Hohenlohé, après une enquête très sévère, m'a écrit lui-même qu'il ne pouvait y avoir aucun doute à ce sujet.

Depuis ce premier traitement jusqu'au 27 février, ont été soignées à mon laboratoire ou plutôt soignées par le docteur Grauher qui a le droit de soigner ses semblables, car moi je ne l'ai pas. (Rires.)

Ce matin, s'est présenté rue d'Ulm, le 425e malade, une jeune femme du Gers, présenté par Madame Paul de Cassagnac.

M. Pasteur explique alors comment depuis sa découverte, il se présente tant de cas de cette nature.

La raison en est que la rage était une maladie regardée dans certaines familles comme une tare et on laissait mourir les blessés plutôt que de la dévoiler.

Parmi toutes les guérisons citées par M. Pasteur, relevons celle d'un certain Lordat, de la commune de Laass, dans les Basses-Pyrénées, mordu le 5 octobre 1885, ainsi que 7 porcs et 2 vaches. Les neuf animaux sont morts et Lordat est aujourd'hui complètement guéri. (Longs applaudissements.)

Le seul insuccès a été le cas d'une enfant de 10 ans morte à Paris. Cette mort doit être attribuée à des circonstances tout à fait particulières ; elle a eu pour résultat d'amener chez M. Pasteur la conviction absolue que l'inoculation ne peut, dans aucun cas, être un danger. A l'appui de sa thèse, M. Pasteur cite des expériences absolument concluantes.

En terminant M. Pasteur développe son opinion sur la création d'un institut national.

Il est partisan d'une seule organisation ayant son siège a Paris et recevant non seulement tous les malades de France mais de l'Europe et de l'Amérique du nord.

M. Ameline de la Briselaine renouvelle ensuite un vote tendant à ce qu'une loi organise la représentation légale de l'agriculture.

M. Pradel fait voter un vœu demandant la péréquation de l'impôt en prenant pour type le droit de 2 fr. 50 qui sert de base dans l'aube.

Après un débat approfondi, l'assemblée émet le vœu que la taxe du pain et de la viande soient rétablies.

La séance est levée après que l'assemblée a approuvé le rapport du Conseil d'administration sur l'extension à donner aux syndicats agricoles.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

CONSEILS AUX IMPORTATEURS AU BRÉSIL

Les produits de l'industrie française tendent à disparaître complètement de cette province, à l'exception de quelques tissus de fantaisie et d'un nombre très limité d'articles de mode.

Presque tout le commerce de gros est représenté par des maisons allemandes qui donnent la préférence aux produits de leur pays, lesquels imitent souvent les articles français.

Les causes de cette diminution de nos importations doivent être attribuées au prix élevé de la marchandise française que justifie, d'ailleurs, sa qualité supérieure, et aussi au coût des emballages qui reviennent plus chers qu'en Allemagne.

Pour rétablir et développer nos relations commerciales avec la région de Porto-Alègre, il serait nécessaire d'expédier des articles de plus bas prix possible et dont l'apparence surtout fût satisfaisante.

C'est ainsi que procèdent nos concurrents avec un succès toujours croissant.

NOUVELLES MILITAIRES

L'appel de l'armée territoriale en 1886. — Par une circulaire en date du 3 février, le ministre de la guerre a réglé l'appel de l'armée territoriale en 1886. Ce sont les classes 1874 et 1875 qui sont convoquées en partie. La période de printemps comprendra deux séries : la 1re du 5 au 17 avril ; la 2e du 3 au 15 mai.

Voici quelques indications pour la 1re région de corps d'armée :

Infanterie. — Seront réunies les unités suivantes : Le 1er régiment : 3e bataillon à Lille. — 2e régiment : 1er et 2e bataillons à Valenciennes. — 3e régiment : 3e bataillon à Cambrai. — 4e régiment : 1er bataillon à Avesnes, 2e bataillon à Maubeuge. — 5e régiment : 3e bataillon à Douai. — 6e régiment : 1er bataillon à Aire, 2e bataillon à Béthune. — 7e régiment : 3e bataillon à Calais. — 8e régiment : 1er et 2e bataillons à Dunkerque. L'infanterie sera convoquée de préférence dans la 2e série, c'est-à-dire du 3 au 15 mai ; il n'y aura exception à cette règle que si le casernement fait défaut dans certaines localités.

Artillerie. — Seront réunies : 1re batterie à Lille, 13e, 14e, 15e, 16e, 23e, 24e et 25e batteries à Douai. Section de munitions à Douai. 34e, 36e et 38e sections de parc à Douai. L'artillerie sera appelée dans la 1re série du 5 au 17 avril.

Génie. — Les compagnies paires du 1er bataillon du génie à Arras, seront convoquées du 3 au 15 mai.

Gendarmerie. — Les territoriaux de la classe 1874 seront appelés du 5 au 14 avril à Lille et à Arras.

La Cavalerie ne sera convoquée qu'à l'automne, à une époque qui sera fixée ultérieurement : les 2e et 4e escadrons de dragons à St Omer, les 2e et 1e escadrons de chasseurs à Lille.

Les territoriaux *du train des équipages*, des sections de *commis et d'ouvriers d'administration d'infirmiers* continueront à des époques variables, par ordre d'appel individuel.

Cependant les brancardiers d'ambulance seront réunis du 3 au 15 mai.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le carnaval aurait encore passé plus inaperçu cette année sans le temps magnifique dont nous avons joui.

Le mardi gras a été favorisé par un soleil radieux qui a fait accourir à Roubaix quantité de curieux de Tourcoing, de Croix et des alentours. On n'avait jamais vu, en pareille occasion, autant de promeneurs sur la Grand'Place et dans les artères les plus fréquentées de la ville.

Si les promeneurs affluaient, on ne peut en dire autant des travestis. De ceux-là, il n'en faut presque pas parler. Quelques masques ont parcouru les rues, jetant çà et là leurs cris discordants.

Les deux curiosités de la journée ont été une caricature du « paria » Martinet et une cariole représentant le « retour des courses de Lille. »

Un individu ressemblant, à s'y méprendre, au «paria» Martinet, ayant la même figure osseuse et simiesque, les lorgnons bien connus, a parcouru la Grande-Rue, déguisé en femme à toilette bleu-de-ciel avec un *pouf* monumental et la démarche légendaire de l'anarchiste tristement fameux à Roubaix. On lui a fait là beaucoup trop d'honneur.

Le « retour des courses de Lille » a eu un succès assez vif. Deux masques figurant deux braves paysans et fumant un brûle-gueule gigantesque se prélassaient dans un cabriolet d'une vétusté remarquable, traîné par une haridelle affreuse à voir.

Le reste, comme dit un vers célèbre, ne vaut pas la peine d'être nommé.

En fait de chansons, nous n'avons rien à citer qui sort du vulgaire. «Le singe Martinet» renferme des couplets tout à fait ordinaires et auquels le vieux sel gaulois semble complètement étranger.

Mais qu'avec tout cela nous voilà loin des brillantes fêtes de Venise au XVIe siècle et de la *Bataille des fleurs*, à Nice, de nos jours !

Buchet-Eublize disait avec raison que, depuis 1789, le carnaval devenait moins brillant et moins suivi.

Aujourd'hui il ne l'est plus du tout !

En revanche, les églises où avaient lieu les prières des quarante heures, n'ont pas désempli. Cela prouve, du moins, que la foi chrétienne est toujours vivace dans le cœur de la population roubaisienne.